



Villeneuve Sous Dammartin

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
ARRÊTE DU MAIRE

TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de Villeneuve Sous Dammartin,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212 – 1 et 2, L 2213 – 1 et L 2215 - 1
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411 – 29 à R 411 – 32
- Vu la loi n° 82 – 213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
- Vu l'arrêté de la Direction principale des Routes en date du 18 octobre 2012,
- Vu la demande de la Société BIR en date du 21 juin 2016

OBJET :

**REFECTION LAMPADAIRES
RUE DES ROSIERS**

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité du public circulant rue des Rosiers afin de permettre à l'entreprise URBAN ENVIRONNEMENT – 30-32 rue Auguste Perret – Tél. : 09.54.85.41.19– Fax. : 01.64.47.17.23 de réaliser les travaux de réfection des lampadaires posés rue des Rosiers
Les travaux seront réalisés à partir du **27 juin au 06 juillet 2016**

ARRETONS :

Article 1 : Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit au droit des travaux

Article 2 : Pendant la durée des travaux, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/ heure rue de Paris.

Article 3 : Pendant la durée des travaux la circulation des véhicules sera réduite à une voie et se fera par alternance. L'alternat sera régulé : par piquets K10, ou par feux tricolores de chantier;

Article 4 : En fin de chantier la société est tenue de remettre en état la chaussée.

Article 5 : Monsieur le Maire de Villeneuve Sous Dammartin, Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin en Goële, sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté,

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin
- Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Dammartin,
- la Société URBAN ENVIRONNEMENT
- la société BIR

Pour copie conforme,
Fait à Villeneuve sous Dammartin,
le 22 juin 2016

Pour le Maire Empêché
L'Adjointe chargée de l'Urbanisme par délégation
Isabelle GAUTIER

